

## Conditions Générales de Vente

### I - Procédure d'inscription

a. Formations d'aide à l'installation, création et reprise d'entreprise

**Prérequis** : être en cours de création d'entreprise libérale ou installé(e) depuis moins d'un an.

Les inscriptions seront validées à **réception** :

– Du bulletin d'inscription dûment complété en ligne en cliquant sur inscription. Notre site web [www.oriffplidf.com](http://www.oriffplidf.com) ;

Dès réception de votre inscription, vous recevrez un questionnaire préalable relatif à votre projet d'entreprise.

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Vous pouvez vous renseigner sur les conditions d'accès à notre formation auprès du gestionnaire formation Mme Fanta TOURE.

b. Formations traditionnelles

**Prérequis** : être à jour de vos cotisations URSSAF.

Dans le cadre du paiement de votre Contribution à la Formation Professionnelle, vous pouvez bénéficier d'un financement de vos actions de formation. En fonction de votre situation et de votre code APE, l'organisme financeur est différent.

► Professionnels libéraux relevant du FIF-PL\*\*

Les inscriptions seront validées dès **réception** :

- Du bulletin d'inscription dûment complété via notre site web [www.oriffplidf.com](http://www.oriffplidf.com) ;
- De l'attestation de versement de contribution au fonds d'assurance formation des non-salariés (CFP). Cette attestation est téléchargeable sur le site de l'URSSAF ([www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)) ou pour les micro-entrepreneurs sur le site dédié ([www.autoentrepreneur.urssaf.fr](http://www.autoentrepreneur.urssaf.fr));

► Professionnels libéraux relevant d'un autre fonds de formation (AGEFICE, FAF-PM...) .

Les inscriptions seront validées dès **réception** :

- Du bulletin d'inscription dûment complété via notre site web [www.oriffplidf.com](http://www.oriffplidf.com) ;
- De l'attestation de versement de contribution au fonds d'assurance formation des non-salariés (CFP). Cette attestation est téléchargeable sur le site de l'URSSAF ([www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)) ou pour les micro-entrepreneurs sur le site dédié ([www.autoentrepreneur.urssaf.fr](http://www.autoentrepreneur.urssaf.fr));

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Vous pouvez vous renseigner sur les conditions d'accès à notre formation auprès du gestionnaire de formation Mme Fanta TOURE

### c. Validation de l'inscription

Toute inscription ne sera définitive qu'à réception, par nos services, de l'ensemble des pièces demandées. Vous recevrez alors un accusé de réception par mail.

Nos formations sont maintenues sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits.

Une fois la formation validée, par nos services, un mail de convocation vous sera adressé avec toutes les informations pratiques (déroulé de la journée, procédure de connexion ,horaires, plan d'accès...).

## II - Procédure de financement

### Formations d'aide à l'installation, création et reprise d'entreprise pour :

Public : Toute personne ayant un projet de création d'entreprise libérale ou installée depuis moins d'un an

Prise en charge / tarifs 5 jours par année civile, pris en charge par le FIF-PL, si le code APE de votre future activité relève de ce fonds de formation.

Démarches de prise en charge : L'ORIFF-PL IDF s'occupe de la demande de prise en charge auprès du FIF-PL. Vous devez seulement suivre la procédure d'inscription.

### Formations traditionnelles :

Les professionnels libéraux relevant du FIF-PL

Démarches de prise en charge :

Les formations de L'ORIFF-PL IDF sont prisent en charge par le FIF-PL. Vous devez seulement suivre la procédure d'inscription.

## III - Procédure d'annulation

### a. Par l'ORIFF-PL IDF

L'ORIFF-PL IDF ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de report ou d'annulation d'une session. L'ORIFF-PL IDF se réserve la possibilité d'annuler les formations en cas d'effectifs insuffisants au maximum deux jours ouvrés avant la formation. Vous serez informé dans les meilleurs délais, un mail d'annulation vous sera adressé.

### b. Par l'apprenant

Tout désistement à une session de formation devra faire l'objet d'un mail à l'adresse suivante [idf@unapl.fr](mailto:idf@unapl.fr)

#### **IV - Propriété intellectuelle**

L'ensemble des supports pédagogiques utilisés pour une formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, oral...), constitue des œuvres originales et sont donc protégées par la propriété intellectuelle. A ce titre, les apprenants s'interdisent d'utiliser, transmettre, diffuser, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'ORIFF-PL IDF.

#### **V - Protection des données à caractère personnel**

Lors de votre inscription, des données à caractère personnel sont recueillies et font l'objet d'un traitement informatique destiné seulement à la gestion de la formation dispensée.